AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1894
FR0000131708-FS0887

19 août 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNIP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 août 2016, la société Franklin Resources, Inc. (One Franklin Parkway, San Mateo, CA 94403-1906, Etats-Unis), agissant pour son compte et celui de ses affiliés[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 août 2016, le seuil de 5% du capital de la société TECHNIP et détenir 5 966 684 actions TECHNIP[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et 4,43% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TECHNIP sur le marché.

[1] Franklin Ressources, Inc., une société de services financiers diversifiés, et ses affiliés, fournissent des services de gestion d'investissement et de conseil à leurs clients, sur une base globale.
[2] Dont 19 actions sous forme d'ADR (soit 76 ADR en application d'un ratio de 4 ADR pour une action).
[3] Sur la base d'un capital composé de 122 336 890 actions représentant 134 623 139 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.